

Faculté de droit



DROI1220 Introduction à la psychologie

[45h] 3.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Stéphanie Demoulin, Vassilis Saroglou

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le but de ce cours est d'introduire de futurs juristes aux principales théories et méthodes de la psychologie générale et de la psychologie sociale :

1. Introduire de manière représentative les principales théories et méthodes de psychologie générale et sociale;
2. Fournir une grille d'analyse pour des lectures ultérieures en psychologie;
3. Illustrer la pertinence de chaque ensemble de concepts psychologiques pour la profession de juriste dans ses différentes dimensions (pénal, relations familiales, relations du travail, etc.).

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Loin de viser à l'exhaustivité, le cours porte sur les questions suivantes :

Partie 1 : Généralités

1. Définition, objet, historique et méthodes de la psychologie ; 2. La perception ; 3. La mémoire et l'apprentissage ; 4. La motivation ; 5. Les émotions ; 6. La personnalité ; 7. La psychopathologie.

Partie 2 : Psychologie sociale

1. Le rapport à autrui : le caractère social de l'individu ; 2. La formation d'impression : a/ la catégorisation sociale ; b/ les théories implicites de personnalité ; c/ le jugement social ; 3. L'attribution causale ; 4. Les normes sociales ; 5. Conformité et obéissance ; 6. Résistance et innovation.

L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques.

Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

HORAIRE DU COURS

Le cours se donne au 1er quadrimestre

le lundi de 15h à 18h

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM1PM	Année d'études préparatoires au master en criminologie	(3.5 crédits)	
DROI12BA	Deuxième année de bachelier en droit	(3.5 crédits)	Obligatoire